

social de l'Église Unie du Canada. On trouve à la page 13 le commencement du compte rendu d'une allocution prononcée lors de la réunion annuelle tenue à Toronto en janvier de cette année par M. Gordon E. Wride, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Il a alors déclaré:

...ces mesures constituent les premières étapes dans l'élaboration d'un programme complet d'assurance-santé pour le Canada tout entier.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se rappellera qu'il y a quelque temps il se remettait le texte d'un discours très intéressant qu'il avait prononcé, le samedi 12 février 1955, à Carleton-Place et dont je l'avais félicité. Il y était question de l'annonce que M. King avait faite en mai 1948, et une phrase importante se terminait sur ces mots:

...et l'établissement éventuel d'un régime d'assurance-santé de portée nationale.

L'hon. M. Martin: Le député aurait-il l'obligance de donner lecture du tout, afin d'éclairer ces mots par le contexte? Je l'ai oublié.

M. Knowles: M'accordera-t-on les deux minutes qu'il faut pour en donner lecture?

L'hon. M. Martin: Je pense qu'il vaut qu'on en donne lecture.

M. Knowles: D'accord. Tout le discours était excellent.

L'hon. M. Martin: N'en parlons plus.

M. Knowles: Le ministre voudra peut-être participer au débat et donner lecture de tout ce discours. Voici la phrase qu'il me demande de lire en entier:

Il y a près de sept ans, M. King annonçait au Parlement un programme de subventions nationales à l'hygiène publique dont l'objectif était l'amélioration immédiate des services provinciaux et municipaux d'hygiène publique et l'établissement éventuel d'un régime d'assurance-santé de portée nationale.

Ce que je voudrais, c'est que le mot "éventuel" signifie pas plus tard qu'octobre 1955. Plus tôt, au cours de la présente session, j'ai accepté l'aimable invitation du ministre de visiter certains laboratoires de son ministère. Le représentant de Winnipeg-Sud (M. Trainor) et d'autres députés étaient présents. Notre visite a été agréable, intéressante et instructive. Chemin faisant, on nous a remis certaines publications relatives au travail du ministère. Dans un cas, il s'agissait d'un texte miméographié, intitulé: "Les services de santé nationale du Canada." Je constate que le premier des services mentionnés dans ce document est le programme national de subventions à l'hygiène publique. Je cite encore ici:

Les fins que vise le programme...

Suit ensuite un long alinéa qui se termine par les mots que voici:

...et d'établir les bases de l'assurance-santé.

L'hon. M. Martin: Puis-je demander si le représentant de Winnipeg-Sud et le député qui a actuellement la parole ont été entièrement du même avis à cet égard, quand ils ont visité notre ministère?

M. Knowles: En ce qui a trait à l'assurance-santé, je crois que le député de Winnipeg-Sud et la *Tribune* de Winnipeg sont à peu près les deux seuls qui, au Canada, s'opposent encore à l'assurance-santé.

M. Trainor: Je pose la question de privilège. Je sais bien qu'il n'entre pas dans les intentions de l'honorable député de dénaturer le sens de mes propos. Ce qu'il vient de dire n'est pourtant pas exact. Selon lui il n'y aurait, au Canada, pour s'opposer à l'assurance-santé, que la *Tribune* de Winnipeg et moi. Je ne saurais parler au nom de la *Tribune*, mais je puis fort bien parler en mon nom à moi. La déclaration est inexacte. Je suis favorable à l'assurance-santé, mais non à celle à laquelle songe l'honorable député. Pendant que j'y suis, je voudrais, s'il y consent, lui poser une question. Ne se rend-il pas compte du caractère fédéral du Canada et de ce que, du point de vue constitutionnel, la question de la santé et de l'assurance-santé est du ressort des provinces? Ne croit-il pas, dans ces conditions, que l'initiative à la conférence d'octobre doit venir des provinces plutôt que du gouvernement fédéral?

M. Knowles: Je reconnais le bien-fondé de la question de privilège posée par l'honorable député. En ce qui concerne la *Tribune* de Winnipeg, je songeais à un éditorial paru il y a quelques jours et dans lequel on s'en prenait à la demande même de M. Frost. Pour ce qui est de notre honorable collègue, je me réjouis de constater qu'encre qu'il s'intéresse vraisemblablement à un projet différent du mien, il tient, lui aussi, à ce qu'on nous dote de l'assurance-santé. Souhaitons que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en prenne bonne note. On est presque unanime à ce sujet.

Je rappelle aussi qu'au cours de l'été 1953, alors que nous étions en pleine campagne électorale, un article sur la question a été publié par nul autre que M. J. A. Hume, correspondant parlementaire du *Citizen*. Nous savons tous que M. Hume est devenu un excellent prophète. Il a prédit avec une étrange précision le résultat des élections fédérales de 1953. Il semblait très bien savoir, en décembre ou janvier dernier, ce dont il serait fait mention dans le discours du trône prononcé à l'ouverture de la présente session. Il